

Cher(e) Ami(e) de Bonneval, voici la première lettre des Amis de Bonneval.

Vous êtes de plus en plus nombreux à disposer d'un abonnement à Internet, aussi le conseil d'administration, souhaitant développer la relation avec ses adhérents, a décidé d'envoyer à chaque adhérent disposant d'une adresse Email, un supplément sous forme de « lettre des Amis de Bonneval ».

Avec cette lettre, dont la périodicité n'est pas encore définie, nous espérons vous apporter un peu plus de connaissances .

Le premier sujet, d'après des articles du Messenger de Bonneval, qui vient être récemment numérisé :

« Le puits artésien, l'eau potable et crise municipale (première partie) » .

Elle vient, bien sur, en complément de notre publication bi-annuelle « Bonneval en Bonne Vallée » et comme nos moyens ne nous permettent pas une publication « papier », elle ne sera disponible qu'au format PDF.

Bonne lecture.

Le président J L Durand

LE PUIITS ARTÉSIEN (première partie) Eau potable et crise municipale à Bonneval (1900-1903)

Conseil municipal

Séance du dimanche 5 août 1900

....XVII.— M. le Maire. « L'abaissement continu des eaux souterraines produit par la sécheresse persistante qui sévit depuis plusieurs années, la nécessité de fournir aux agglomérations une eau plus pure, ont déterminé plusieurs villes voisines à rechercher des sources artésiennes et à créer des services de distributions d'eau. Nous avons pensé qu'il était temps pour Bonneval de s'occuper de cette question, et M. Coudray et moi, nous sommes allés à Brou pour en faire une première étude. Brou a un puits artésien dont la source n'est pas jaillissante. L'eau en est élevée dans des réservoirs, d'où une canalisation la distribue dans les maisons pourvues de concessions payantes et aux bornes-fontaines publiques et gratuites. Une telle installation est assez coûteuse. La ville de Brou s'en trouve néanmoins fort bien, et grâce à une soixantaine de concessions payantes, à une très grosse concession pour le chemin de fer, elle aura assez vite fait de s'acquitter de la dette qui en est résultée.

« En prévision de la mise à l'étude d'une installation semblable en notre ville, nous avons demandé, et M. le Maire de Brou a bien voulu nous remettre plusieurs documents qui pourront nous servir de guides.

« Il faut que l'on sache bien que la qualité de l'eau ne peut être connue que lorsque le puits sera creusé, et que les travaux de forage peuvent nécessiter une dépense fort élevée. Brou a réussi, mais rien ne dit que nous aurons autant de chance.

« La dépense d'installation d'un service d'eaux à Bonneval, quel qu'en soit le chiffre, ne peut être

couverte que par un emprunt, qu'on réaliserait en émettant des obligations auxquelles le public serait appelé à souscrire, comme ont fait les villes voisines.

« Tel est, Messieurs, le premier aspect sous lequel nous apparaît le projet. A vous de dire si l'étude doit en être continuée, ou si nous devons dès maintenant rendre le dossier qui nous a été communiqué. »

M. Peigné. « Divers moyens ont été employés pour la création d'un tel service. C'est la création et la gestion directes par la ville, que l'Administration préconise ? »

M. le Maire. « Oui, nous aimons mieux que l'Administration municipale conserve la haute main sur la direction du service. »

M. Peigné. « Je suis prêt à voter la prise en considération de votre projet. Mais la promesse d'une distribution d'eau dont on n'entrevoit pas encore la réalisation n'est pas suffisante pour donner satisfaction aux habitants. Il leur faut de l'eau immédiatement. Vous feriez bien de leur en donner, et de profiter de ce que les puits sont à sec pour les nettoyer et les approfondir. »

M. le maire, « Nous avons fait le nécessaire et nous nous en occupons encore actuellement. »

La mise à l'étude de la création d'un service de distribution d'eau est prise en considération par le Conseil.

M. le Maire invite l'assemblée à faire connaître si elle entend nommer dès maintenant une commission.

M. Jouanneau croit qu'il serait préférable d'attendre que les conseillers disposés à s'occuper de la question d'une façon spéciale soient connus.

La nomination d'une commission est ajournée.

Tribune Libre Électorale

M Audis François

« Avec franchise je déclare que je suis disposé à rejeter le projet d'un travail qui endetterait Bonneval d'une somme de 80,000 à 100,000 francs au moins. Je sais les préparatifs d'emprunt, mais pour gager cet emprunt et l'amortir en 40 ans, une annuité de cinq mille francs chaque année est nécessaire ! L'eau artésienne justifie-t-elle pareil sacrifice ? Est-on sur du forage, du bon produit qu'il donnera ? Voyez, consultez une ville voisine ! Où en est-elle ? Puis considérez cette alternative : vendre des concessions d'eau dont les riches seuls profiteront quand gros et petits contribuables indistinctement auront à solder l'entreprise ; ou encore l'administration établira des bornes-fontaines gratuites pour tous, alors combien trouvera-t-on d'abonnés disposés à payer ce qu'ils auront droit de prendre à leur porte ?

Mon concurrent verrait le puits artésien d'un bon œil, il obéit à un mot d'ordre, mais ignore absolument l'état financier.

M Durand-Chasles

« Nous arrivons à la grosse question du puits artésien. Nous avons enfin fait avouer à M. Audis que nous disions vrai lorsque nous avancions qu'il n'était l'homme d'aucun progrès. M. Audis, sans avoir un seul instant étudié la question se déclare nettement hostile à ce projet. Hélas ! si ses amis en étaient les auteurs il en serait un chaud partisan !

Il raisonne du reste la question comme un enfant en prouvant qu'il ne la connaît pas.

Les 120.000 fr. du clocher sont devenus les 100.000 fr. du puits artésien. Vous savez, électeurs, que l'histoire du clocher était un odieux mensonge, celle du puits artésien n'est pas plus exacte.

Au lieu de citer la seule ville qui n'ait pas réussi dans une entreprise de ce genre ne serait-il pas plus loyal de dire que partout les efforts des villes sont couronnés de succès. Bonneval doit-il rester en arrière de Brou, Illiers, La Loupe, Janville, Château-Renault, Nogent-le-Rotrou, Auneau et tant d'autres ?

Partout où l'on a établi des installations de ce genre, elles se suffisent amplement ; ce sont des propriétés créées aux villes et, loin d'être coûteuses, elles donnent de beaux et bons résultats. Nous allions dire comme les amis de M. Audis : Une annuité de cinq mille francs chaque année sera facilement payée par les concessions d'eau à domicile.

Et puis en ce qui concerne les concessions et les bornes-fontaines, on fait écrire une monstruosité à M Audis. Partout où les villes sont pourvues d'une canalisation d'eau il y a des concessions payantes et des bornes-fontaines dans chaque quartier. Ces dernières ne sont-elles pas la plus belle expression du sentiment démocratique, dont M. Audis semble être complètement dépourvu, puisque tout le monde peut y puiser une eau saine et abondante gratuitement.

Mais elles n'empêchent pas que partout il y a des personnes, celles que M. Audis appelle dédaigneusement les riches, qui préfèrent avoir l'eau chez elles, sous la main, soit pour leur bien être, soit pour une industrie quelconque, car ces riches. M, Audis, sont la plupart du temps ou des commerçants ou des artisans. Et s'ils sont mieux ou plutôt plus vite servis que par les bornes-fontaines, ce n'est pas une faveur qui leur est accordée, c'est un droit absolu et ils le paient. »

Tribune Libre Électorale

Élection Municipale du 9 septembre 1900

M Durand-Chasles

« Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger au Conseil Municipal je prends l'engagement d'examiner avec une égale attention toutes les propositions qui y seront soumises.

Je serai heureux d'étudier une question très sérieuse et de haute envergure actuellement à l'ordre du jour, et s'il est possible de remplacer l'eau plus ou moins contaminée des puits de Bonneval par une eau saine et abondante sans trop grever les finances de la commune, je voterai cette mesure d'hygiène et de salubrité. »

« M. Audis se déclare ennemi des entreprises hasardeuses. Lisez, Électeurs, que ce candidat est à la foi hostile à l'installation de nouveaux puits dans les hameaux et à l'étude de l'établissement d'une canalisation d'eau abondante et saine dans toute tes rues de la Ville.

Peu lui importe les fièvres typhoïdes et autres maladies contagieuses souvent occasionnées par l'eau insalubre que nous buvons.

Or, sachez, Électeurs de la Ville et des hameaux, que les élus de mai dernier s'occupent d'installer les puits indispensables en même temps qu'ils étudient la question des eaux à Bonneval qui ne grèvera en rien nos finances.

les concessions payantes paieront à la fois et les intérêts et l'amortissement du capital avancé, sans voter de nouveaux centimes.

Nous aurons des bouches à incendie par toute la ville, nos rues pourront être arrosées et lavées sui-

vant les régies de l'hygiène, et enfin tous les ménages ouvriers et autres auront l'avantage d'avoir, dans chaque quartier, des bornes-fontaines où ils auront gratuitement une eau pure et saine.

Cette installation ne sera donc pas une nouvelle charge pour la Ville ; elle lui constituera, au contraire, une propriété qui arrivera à se suffire et même à réaliser des bénéfices appréciables.

Les adversaires du projet le savent bien mais ils lui sont hostiles parce qu'il n'émane pas d'eux. »

Conseil municipal du mardi 6 novembre 1900

Création d'un service de distribution d'eau. Élection d'une commission. — Une commission de 7 membres est élue au scrutin secret. Elle comprend : MM. Louis Habert, Thabou, Léon Cherneau, Léon Chevallier, Bouget, Fimin Lemaire et Auguste Chevallier.

Conseil municipal du vendredi 8 février 1901

M. le Président dit que les adhésions recueillies par la commission prouvent que le projet rencontre un accueil favorable; qu'avant d'aller plus loin, il s'est proposé de faire analyser l'eau de quelques puits profonds ; ceux de la Féculerie, du tramway, de M. Lesouple, et de voir dans ce but M. Garolo, mais qu'il n'a pu encore rencontrer ; qu'il a eu un entretien avec le constructeur chargé des travaux d'ascension d'eau au château de Mémillon, lequel lui a offert un rapport, qui ne lui est pas encore parvenu.

Il rappelle qu'à l'asile les recherches sont faites, que tout autour de nous enfin on se préoccupe de la question de l'eau.

M. Peigné. « Je ne vois pas bien à quoi pourra nous servir l'analyse de l'eau des puits de la Féculerie, et du tramway. L'analyse de l'eau de nos puits nous servirait davantage. Du moins nous saurions ce que nous buvons. C'est même par là qu'il faudrait commencer, car enfin, si notre eau est bonne, pourquoi en changer? »

M. Bouget, « Mais, même dans ce cas, le service de distribution d'eau aurait son utilité. Avoir l'eau chez soi est une commodité qui n'est pas à dédaigner. »

M. Peigné. « Certes, non. Aussi ne suis-je point hostile au projet, à condition qu'il ne soit pas trop onéreux. Seulement, il me semble entendre que vous n'êtes plus disposé à aller jusqu'à l'eau artésienne. Monsieur le Maire ? »

M. le Président. « Nous faisons des recherches, si la nappe ballastière nous donne de bonne eau et en quantité suffisantes il sera inutile d'aller plus loin... »

M. Jouanneau propose de soumettre à l'analyse l'eau de quelques puits de la ville adoptant cette

proposition, le conseil devient pour l'analyse des puits des rues Porte-Blanche, Hérisson, Général-Ferron et Marché-à-la-volaille.

Conseil municipal du vendredi 10 Mai 1901

« M. le Maire présente au Conseil les résultats de l'analyse, faite par le laboratoire municipal de Paris, de l'eau des puits de la rue de la Porte-Blanche, de la rue Hérisson, de la rue du Général Ferron, du Marché-à-la-volaille, de la laiterie de Méroger et de M. Lesouple.

Il résulte de cette analyse que l'eau de ces puits, suivant la quantité de matières organiques, de nitrates, de phosphates, ammoniacale ou les colonies bactériennes qu'elle renferme, est ou suspecte, ou médiocre, ou mauvaise, ou impure, mais qu'on n'y a pas trouvé le bacille de la fièvre typhoïde

Le Conseil donne acte de la communication qui précède. »

RAPPORT

De la Commission des Eaux

Séance du 14 Août 1901

Sont présents : MM. Coudray, président; Albergue, adjoint; Bouget, Chesneau Léon, Chevallier Auguste, Habert Louis, Thabou et Chevallier Léon.

Sont excusés : MM. Torlet, maire, et Lemaire.

M. Baudin, ancien maire de Brou assiste à la séance à titre consultatif.

M. le Président expose le but de la réunion et présente M. Boudin qui a créé un service d'eaux à Brou et qui a percé plusieurs puits artésiens à Brou et ailleurs. « M. Baudin, nous dit en substance M. le Président, a bien voulu venir nous apporter le concours précieux d'une expérience laborieusement acquise, j'ose espérer que je serai à l'interprète de tous nos collègues en l'en remerciant bien sincèrement.

Vous savez quel a été le résultat de l'analyse des eaux des puits de Bonneval. Toutes laissent plus au moins à désirer et il devient urgent de rechercher le moyen d'établir en ville une canalisation d'eau pure et saine.

« Déjà 116 habitants auxquels sont venus se joindre cinq nouveaux adhérents ont accepté de prendre l'eau chez eux si le projet se poursuit, 60 à 70 autres ont demandé réfléchir.

« Tout nous fait donc espérer l'adhésion immédiate de 140 à 150 ménages, si le projet réussit; ce sera un succès complet si nous trouvons de bonne eau en quantité suffisante. M. Baudin vous dira

dans un instant qu'elles difficultés il a eu à surmonter pour l'installation de l'eau à Brou où il n'avait que 35 promesses d'abonnement lorsqu'il a commencé les travaux. Depuis ce nombre s'est a quadruplé et l'affaire est devenue excellente dans cette ville.»

M. Coudray passe ensuite la parole à M. Baudin qui nous fait l'historique de l'installation des eaux à Brou, avec les dépenses occasionnées, chiffres en main.

« M. Baudin commence tout d'abord par nous établir la configuration du sol qui est la même à Bonneval qu'à Brou, avec cet avantage que la différence d'altitude fera trouver l'eau à Bonneval à 30 m 00 de moins de profondeur qu'à Brou.

« M Baudin dit que le sol se trouve ainsi réparti dans notre région, d'abord la couche que l'on cultive qui varie entre 0 m 25 et 2 mètres d'épaisseur. Ensuite nous avons une couche de 20 à 25 mètres, mélange de cailloux et d'argile rouge blanche ou grise. — « Au-dessous se trouve une couche de marne très épaisse, sous laquelle on rencontre une légère couche de sable et ensuite une forte couche de craie grise. C'est dans le sable, avant d'entamer la craie grise que nous devons trouver une eau saine et abondante.

« On doit tout d'abord percer un puits, le plus profond possible à la pioche, le maçonner solidement et ce n'est que lorsque les ouvriers seront gênés par l'eau que l'on devra commencer à forer au trépan un puits de 20 à 22 centimètres de diamètre à la partie supérieure au milieu du puits creusé à la pioche.

« Il estime que le forage du puits ne coûtera que 5 à 6,000 fr.

« A Brou, le puits, ou plutôt la partie forée au trépan n'a coûté que 5,000 fr. — L'installation de l'usine, la canalisation dans les rues et dans les propriétés de la ville, mairie, hospice, écoles, etc. ; a coûté 65,000 fr.

Les frais d'exploitations coûtent :

1° Le traitement de l'employé 1200 francs, prix qui sera trop élevé si on le loge à Bonneval, sans lui demander d'autre service.

2° On monte chaque jour en huit heures 150 mètres cubes d'eau en n'employant que 100 à 110 kilos de charbon, ce qui est relativement peu coûteux; l'exploitation actuelle donne l'eau à trois centimes et demi le mètre cube.

«La Compagnie des chemins de fer de l'État est devenue un très gros client pour la ville de Brou, qui sous peu devra baisser le prix de l'eau à ses abonnés, sans quoi il y aurait a un trop gros bénéfice. — C'est donc une excellente affaire pour une ville, que l'on se place au point de vue hygiénique ou économique. —

« M. Baudin cite la ville de Chateau-renault ou, tous les ingénieurs étaient d'accord pour déclarer que étant donné la situation géologique, il n'existait aucune nappe d'eau souterraine sous cette ville. — Le Maire, M. Testu, n'en persista pas moins à vouloir tenter l'expérience et, il eut la satisfaction de trouver une eau saine et abondante à 100 mètres du niveau du sol. — Le forage du puits a coûté 7,200 francs. »

M. Chevallier demande à M. Baudin s'il accepterait de forer le puits de Bonneval au trépan ; — il lui demande s'il le prendrait à forfait en garantissant de fournir l'eau en quantité suffisante pour alimenter toute la ville.

M. Baudin répond qu'il pourrait faire ce travail à forfait, moyennant 5,000 francs, en garantissant l'eau en quantité suffisante Il est persuadé que l'eau sera très bonne, mais il ne peut toutefois en garantir la qualité.

M Habert demande à M. Baudin, pourquoi l'on a pas mieux réussi à Châteaudun, et pourquoi l'on est obligé de creuser aussi profondément ?

M. Baudin répond que si son conseil avait été suivi à Châteaudun on n'aurait pas été obligé de rechercher les eaux qui se trouvent au-dessous de la craie grise.

Il aurait suffi de percer le puits dans la partie supérieure de la Ville, c'est-à-dire du côté de la nouvelle caserne — En effet, on a bien trouvé l'eau nécessaire avant la craie grise, mais elle était remplie de matières organiques produits par les déjections de la ville, fait qui ne se serait pas produit si on l'avait prise au-dessus au lieu de la prendre au-dessous de Châteaudun.

Ces explications fournies, la commission décide de profiter de la présence de M. Baudin pour choisir un terrain.

Elle se rend tout d'abord route d'Orléans au haut de la cote.

Puis la hauteur ne lui semblant pas suffisante elle se rend route de Saint-Maur avant le pensionnat de l'Asile et décide de demander au conseil, d'autoriser l'administration municipale, à acheter environ 25 à 30 ares de terrain donnant sur la route de Saint-Maur, avant le pensionnat.

Le champ n'est pas déterminé mais on prendra celui qui coûtera le moins cher parmi ceux qui se trouvent sur la hauteur dans les deux cents mètres en deçà du pensionnat. Elle décide en même temps de demander à M. Lesieur, conducteur des ponts et chaussées un plan de nivellement des points les plus élevés, où se trouvent des habitations à Bonneval, afin de savoir si on devra mettre les bassins au niveau du sol, les élever, ou les enfoncer en terre.

En choisissant l'une des parties les plus élevées

des environs de Bonneval, votre commission a agi aux mieux de vos intérêts. En effet, au lieu d'avoir à construire des piliers énormes et très coûteux pour supporter les bassins, nous les aurons au niveau du sol, sinon en terre; l'eau se maintiendra beaucoup plus fraîche et on aura moins de frais pour la monter dans les bassins.

Nous nous résumons, et, votre commission à l'unanimité vous propose de prendre la délibération suivante. — (*Nos lecteurs trouveront cette délibération dans le procès-verbal ci-dessous de la séance du 16 août.*)

Le rapporteur, L. CHEVALLIER

Conseil municipal du vendredi 16 Août 1901

M. Chevallier, au nom de la commission des Eaux, présente un rapport proposant l'adoption du projet de délibération suivant ;

Le Conseil :

Oui : l'exposé de M. le Président,

Oui : les conclusions du rapporteur, A la majorité de

décide :

Le projet de création d'un service de distribution d'eau, doit passer de la période d'examen dans celle d'action, savoir :

1° Il sera établi dans un délai aussi court que possible, un puits artésien, sur l'une des parcelles de terre, à l'emplacement plus haut cité (route de Saint-Maur, avant le pensionnat de l'asile) et M. le Maire est autorisé à acheter conditionnellement 25 à 30 ares de terrain pour l'installation de l'usine, d'un bâtiment d'habitation et d'un jardin.

2° M. le Maire est également autorisé à traiter avec M. Baudin industriel à Brou, moyennant la somme de 5000 francs pour le forage d'un puits artésien, ayant de 20 à 22 centimètres de diamètre à la partie supérieure, compris son tubage, avec garantie par M. Baudin de fournir une eau assez abondante pour alimenter toute la ville de Bonneval, soit 35 à 40 mètres cubes à l'heure.

3° A faire dresser un plan de nivellement pour connaître les cotes d'altitude de la ville et des environs, avec la hauteur des maisons aux points les plus élevés de la Ville de Bonneval, afin de pouvoir déterminer la hauteur des bassins-réservoirs et établir une pression suffisante pour donner satisfaction à tous les habitants.

4° A mettre en adjudication la fouille avec maçonnerie d'un puits jusqu'à l'envahissement de la première nappe d'eau..

Les crédits qui seront nécessaires lui seront ouverts sur l'exercice 1902, soit sur les fonds libres s'il en existe, soit au moyen de création de ressour-

ces.

Après échange d'observations entre MM. Jouanneau et Peigné, d'une part, et MM. Bouget et le Président, d'autre part, les conclusions du rapport de la commission, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Conseil municipal du 12 Novembre 1901

Question des eaux :

M. le Président. — Nous allons maintenant aborder la question des eaux et je vais essayer de vous résumer le plus brièvement possible la situation de ce projet important.

M. Jouanneau. — Je demande qu'il soit à nouveau donné lecture du rapport de M. Chevallier.

M. le Président donne lecture de ce rapport et il ajoute:

« Vous savez qu'après lecture de ce rapport à la séance 14 août 1901 vous nous aviez autorisés à faire un traité avec un entrepreneur.

« Vous savez aussi que, sur les conseils de cet entrepreneur, nous vous avons demandé de nous autoriser à faire commencer le puits artésien, avec un diamètre de 20 à 22 centimètres à la partie supérieure. En outre le rapport vous indiquait que pour la Somme de 5,000 francs ou nous garantissait l'eau en quantité suffisante.

« Lorsqu'il s'est agi de traiter notre entrepreneur ne voulait plus nous garantir l'eau, ni attaquer la craie grise, même si nous n'avions pas d'eau avant cette craie et enfin il ne pouvait commencer le forage avec un diamètre de plus de 0,165 m/m, son outillage ne le lui permettant pas.

« Avec ces restrictions nous n'avions plus le droit de faire le traité, voilà pourquoi il n'est pas fait.

« Sur ces entrefaites M. le Maire de Châteaudun nous a écrit une lettre très aimable nous demandant un rendez-vous afin de nous causer de la situation où ils se trouvent à Châteaudun. M. le Maire ajoutait qu'il serait heureux de contribuer à nous éviter les ennuis qu'ils ont eu eux-mêmes. »

M. Peigné. — Alors ce n'est pas vous qui êtes allé donner des conseils à M. le Maire de Châteaudun comme l'a écrit certain journal : Si c'est ainsi que l'on raconte l'histoire...

M. le Président. — Je dois vous faire remarquer, mon cher collègue, que je ne suis pour rien dans la rédaction de l'article auquel vous faites allusion. Je puis même ajouter que, non seulement je n'ai pas inspiré cet article, mais encore que je ne l'ai pas lu ; je n'ai fait qu'en entendre parler quelque temps après sa publication.

« Enfin je suis allé à Châteaudun où j'ai été très bien reçu par M. le Maire qui était assisté des

membres de la commission des eaux.

«M. le Maire m'a fait l'historique de la question à Châteaudun et m'a dit qu'il tenait tout son dossier à notre disposition.

M. Jouanneau. — Combien la ville de Châteaudun a-t-elle dépensé jusqu'à ce jour pour son puits artésien ?

M. le Président. — J'avoue que je l'ignore.

M. Jouanneau. — Cela a pourtant son importance avant de s'engager à des dépenses qui pourront être considérables.

M. le Président. — A côté de Châteaudun qui n'a pas réussi on peut citer beaucoup d'autres villes qui ont eu plein succès et où la perforation du puits artésien n'a coûté que de 5 à 10,000 fr. même si nous devons dépenser davantage l'affaire que nous projetons serait encore avantageuse.

« Parmi les nombreuses pièces que M. le Maire de Châteaudun mettait à ma disposition il en était une très intéressante que j'ai apportée, copiée et dont j'ai retourné l'original à M. Baudet. C'était un rapport de M. Janet, ingénieur-géologue très distingué du Ministère des travaux publics sur la situation des eaux artésiennes à Châteaudun.

« Ce rapport était très documenté et très sérieux puisqu'il indiquait à quelle profondeur on trouverait l'eau à Châteaudun et que le résultat obtenu lui a donné raison.

« En effet, c'est à quelques mètres de la profondeur qu'il avait indiquée que le trépan est resté au fond du puits et à l'endroit où l'on a été obligé de s'arrêter à la suite de ce regrettable accident ; on avait déjà l'eau, non pas en quantité suffisante, mais du moins en quantité très appréciable.

« J'ai immédiatement écrit à M. Janet pour lui demander un rendez-vous chez lui et je suis allé le trouver.

« M. Janet m'a donné le conseil de faire voter la somme de 300 fr. pour étudier et il s'est mis à notre disposition, ajoutant, qu'il viendrait à Bonneval et à Brou et qu'il ne compterait que ses déboursés, qui certainement n'atteindraient pas 300 francs.

Quelques jours après, le 3 octobre, M. Janet

m'écrivait la lettre suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Travaux Publics

Paris, 3 octobre 1901.

Monsieur,

J'ai pris connaissance, après votre départ des dernières instructions de M. le Ministre de l'Intérieur concernant les recherches d'eau potables entreprises par les communes, et je ne puis à mon regret, accepter, comme je vous l'avais dit, de faire l'étude du puits artésien que vous projetez.

D'après ces instructions, votre commune doit d'abord voter un crédit de 150 francs (et non 300 comme je vous l'avais indiqué) et envoyer au Préfet d'Eure-et-Loir une délibération demandant qu'un géologue soit désigné pour donner à la commune les conseils techniques nécessaires.

Or un géologue a été indiqué à M. le Préfet d'Eure-et-Loir pour tout le département, c'est, je crois, M. Munier-Chelmas, professeur à la Sorbonne. 75, rue Notre-Dame-des-Champs.

Bien que le choix de la commune reste toujours libre, je crois devoir vous conseiller, dans votre intérêt, de demander à M. le Préfet de charger de l'étude le géologue désigné par M. le Ministre de l'Intérieur, qui a accepté d'avance cette mission et présente toutes les garanties, par la connaissance approuvée qu'il a de la géologie de la région.

Agréé, etc.

L'Ingénieur en chef des Mines, L. Janet.

« Je l'ai remercié par retour du courrier, et nous avons ensuite convoqué la commission des eaux qui vous propose de voter le crédit demandé par la lettre de M. Janet. »

Après quelques observations entre MM. Jouanneau, Peigné, Habert, Bouget et le Président, le Conseil vote 150 fr. à lever sur les crédits pour dépenses imprévues

(à suivre)

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants : 6 €)

Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer à la permanence de l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch ou l'adresser par la Poste : **Les Amis de Bonneval, 23 rue Saint Roch - 28800 BONNEVAL**

Vient de paraître un nouveau fascicule de l' *Histoire de la ville de Bonneval et de son Abbaye*, par M^r André Louis Beaupère, qui regroupe trois chapitres.

« **Chapitres de l'Élection, Incendie de Châteaudun, du Grenier à sel et de la Maréchaussée** » : 5,00€

En vente à la permanence des Amis de Bonneval le samedi de 15 à 17 heures ,

23 rue saint Roch (derrière la mairie)